



APPORTS ET APPRENTISSAGES DES INTERNES DANS UN PÔLE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE (PSU) PARTICIPANT À L'EXPÉRIMENTATION DES NOUVEAUX MODES DE RÉMUNÉRATION (ENMR).

Salomé Chaumette*, Laure Perrot*, Jean-Marie Nougairède**, Michel Nougairède***
Internes Denis Diderot*, Coordinateur du PSU de Gennevilliers Villeneuve la Garenne**, Directeur du DMG Denis Diderot***

Pôle de Santé Universitaire

Gennevilliers-Villeneuve la Garenne

- 2 communes
- 2 maisons de santé hors les murs :
18 MG dont 11 MG dans
3 groupes, 4 infirmiers,
4 pharmaciens, 11 autres
professionnels
- 3 réseaux de santé
- 1 Pr titulaire, 12 MSU,
12 internes + 2 en stage eNMR
- 1 coordinateur

Le financement des sites pluri-professionnels de santé a vocation à se généraliser.

Il offre aux internes l'opportunité de participer à des formations, des travaux de recherche, de participer à la protocolisation des prises en charge et de découvrir l'exercice pluriprofessionnel.

Participation et travaux des 2 internes

Les internes

- Semestre de mai à octobre 2012
- Dans le cadre du SASPAS, ou en stage libre ambulatoire
- Salomé Chaumette 1/2 journée par semaine
- Laure Perrot 1 journée par semaine
- Groupes de pairs
- Réunions pluri professionnelles
- Protocolisation des prises en charges
- Les fiches infos patients
- Mutualisation avec un CMS eNMR

Rencontre avec les professionnels

- Participation aux **groupes de pairs**
- Participations aux **réunions pluri professionnelles**
- **Rencontre** des 18 médecins dans leur cabinet et vérification de leur appropriation des outils du pôle
- **Mutualisation des travaux** avec d'autres pôles, CMS ou maisons de santé
- Préparation des réunions
- Présentation lors des réunions
- Animation de réunions
- Médiateur – enseignant du pôle
- Il a été proposé à une interne un poste de CCU de deux ans si elle complète sa formation (CESAM)

Par ailleurs, des travaux de thèse

- Sur un territoire
- Apport du pôle : proposition de travaux de type audit, soutien méthodologique, indemnisation de la participation des membres du pôle (69euros/h)
- Apport des internes : leur force de travail et leur imagination
- Les thèmes des thèses
 - ▣ Auto mesure tensionnelle
 - ▣ CRAT
 - ▣ Annuaire des professionnels de santé et travailleurs sociaux
 - ▣ Hospitalisations programmées
 - ▣ HbA1c
 - ▣ Hémocult
 - ▣ Prévention systématique
 - ▣ Télé dermatologie

Les fiches infos patients

Méthode

- Recueil oral des thèmes auprès des MG
- Choix arbitraire en fonction de la faisabilité de la fiche et de la fréquence de la demande
- Recherche bibliographique (Prescrire, HAS, ANSM, INPES, INVS...)
- Relecture par : le coordinateur du pôle, l'infographiste, 3 MG
- Discussion en groupe de pairs
- *Relecture par patients tests*

Fiches info patients : les limites

- Choix arbitraire parmi tous les thèmes demandés en fonction de
 - ▣ Existence de références bibliographiques fiables
 - ▣ Situation clinique fréquente ou problématique
 - ▣ Nécessité d'un support écrit
- S'adressent à des patients sachant lire le français
- Actualisation des fiches contraignante
- Appropriation par le praticien nécessaire
- Ne se substitue pas à l'information orale

Les fiches infos patients

- ❑ La Carte Européenne d'Assurance Maladie
- ❑ Conseils alimentaires : quelques règles simples
- ❑ Dyslipidémie : conseils alimentaires
- ❑ Traitement de la gale
- ❑ Traitement de la goutte
- ❑ Patient Usager de drogues
- ❑ La personne de confiance
- ❑ Sevrage tabagique

CONSEILS ALIMENTAIRES : QUELQUES REGLES SIMPLES

- 1 Privilégier la prise de **REPAS EQUILIBRES DANS LE CALME**. Manger **lentement** en mastiquant bien les aliments.
- 2 Limiter la consommation de **MATIERES GRASSES, DE SEL, DE SUCRE**.
- 3 Limiter la consommation d'**ALCOOL**. Il est recommandé de **ne pas dépasser 2 verres d'alcool par jour pour une femme et 3 verres d'alcool pour un homme**.
- 4 Privilégier la consommation d'**EAU** plutôt que de sodas ou de jus de fruit.
- 5 Essayer de consommer **3 PRODUITS LAITIERS** et **5 FRUITS ET LEGUMES** par jour.
- 6 Effectuer au moins l'équivalent de **30 MIN DE MARCHÉ RAPIDE PAR JOUR** (si votre état de santé le permet, sauf contre-indication médicale et en fonction de l'avis de votre médecin).

Vous avez des **problèmes** avec votre **poids** et/ou avec votre **alimentation** ? ➔ **Parlez-en** à votre médecin traitant ou à une diététicienne.

CONSULTATIONS DIETETIQUES GRATUITES DE GENNEVILLIERS :

Pour les enfants jusqu'à 11 ans : Centre Municipal de Santé Daniel TIMBIT / Mme KAN'ELI, 80 avenue Chandon, 92230 Gennevilliers tel : 01 40 85 48 20 mardi de 16h30 à 18h30

De 12 à 25 ans : Espace Santé Jeune, 66 rue Pierre Timbaud 92230 Gennevilliers tel : 01 40 85 67 62

Pour les adultes au-delà de 25 ans : Centre Municipal de Santé Daniel TIMBIT / Mme LAP'ERRE, 80 avenue Chandon, 92230 Gennevilliers tel : 01 40 85 48 20 lundi après-midi
Centre Municipal de Santé Etienne Gatineau SAILLANT / Mme BASTEN, 3 rue de la paix, 92230 Gennevilliers tel : 01 40 85 66 50 jeudi après-midi

La PCM de Santé Universitaire de Gennevilliers - Villeneuve La Garenne est financé par l'Assurance Maladie
Date de mise à jour de cette fiche : octobre 2012

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous êtes majeur(e) : vous pouvez, si vous le souhaitez, désigner une « personne de confiance » que vous choisirez librement dans votre entourage.

A QUOI SERT LA PERSONNE DE CONFIANCE ?

- A vous accompagner dans vos démarches et assister à vos consultations médicales : ainsi pourra-t-elle éventuellement vous aider dans vos décisions.
- Dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, l'équipe qui vous soigne, éventuellement, en cas d'hospitalisation, l'équipe qui vous soigne à domicile, consultera en priorité la personne de confiance désignée. L'avis ainsi recueilli auprès de la personne désignée guidera le médecin pour prendre ses décisions.
- Vous pouvez en outre confier vos directives anticipées (directives indiquant vos souhaits concernant les soins à recevoir en cas de perte de conscience ou de coma, ou d'arrêt de traitement) à votre personne de confiance.

QUELLES SONT LES LIMITES D'INTERVENTION DE MA PERSONNE DE CONFIANCE ?

- La personne de confiance ne pourra pas obtenir votre dossier médical (à moins que vous lui fassiez exprès en ce sens).
- Si vous souhaitez que certaines informations communiquées, elles demeurent confidentielles, vous devez être conscient(e) que vous n'êtes pas obligé(e) de lui communiquer toutes les informations jugées suffisantes pour qu'elle puisse vous assister. Ce que vous auriez souhaité lui ne sera communiqué qu'avec votre accord.
- Si vous êtes hospitalisé(e), l'avis de la personne de confiance sera pris en compte par l'équipe médicale mais, en cas de décision médicale importante, le médecin qu'il reviendra de prendre la décision.
- En revanche, dans le cas très particulier où il s'agit de la recherche de médicaments ou de dispositifs médicaux, si vous n'êtes pas en mesure de fournir la recherche biomédicale envisagée, la personne de confiance sera demandée à vous accompagner.

QUI PUIS-JE DESIGNER POUR ETRE MA PERSONNE DE CONFIANCE ?

- Toute personne de votre entourage que vous avez désignée et qui est d'accord pour assumer cette mission en votre nom, votre compagnon ou votre conjoint, votre partenaire de vie, votre proche, votre médecin traitant...
- La personne que vous désignez doit être capable de vous assister et de vous représenter en cas de nécessité : la personne de confiance ne peut pas être la même que vous-même.

La PCM de Santé Universitaire de Gennevilliers - Villeneuve La Garenne est financé par l'Assurance Maladie
Date de mise à jour de cette fiche : octobre 2012

Apprentissage auprès des professionnels de santé,

- initiation aux groupes de pairs
- apport des autres professionnels de santé et travailleurs sociaux dans les réunions pluri-professionnelles
- appropriation des outils de travail des MG et analyse critique
- difficulté à modifier les pratiques
- nécessité d'un travail approfondi avant de modifier ses pratiques
- réflexion centrée sur le patient
- travaux de recherche : Recherche et expériences pédagogiques
- Comment communiquer entre professionnels de santé

Apprentissage en pôle de santé : professionnalisme

Salomé Chaumette*, Laure Perrot*, Jean-Marie Nougairède**, Michel Nougairède***

Internes Denis Diderot*, Coordinateur du PSU de Gennevilliers Villeneuve la Garenne**,
Directeur du DMG Denis Diderot***

contact : jmn.psugvlg@gmail.com